

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **4 juillet 2016** à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Réal Bernard
Siège #2 - Mario Bergeron
Siège #3 - Micheline Charrier
Siège #4 - Réal Cameron
Siège #5 - Réjean Boulanger
Siège #6 - Émilien Carrier

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Mario Lachance. Madame Simone Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2016-07-199

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 2016
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - Séance ordinaire du 6 juin 2016
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1 - Sécurité incendie
 - 6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie
 - 6.2 - Sécurité civile
 - 6.2.1 - Résolution pour demander des soumissions pour mettre des bornes 9-1-1
 - 6.3 - Autres (fourrière)
- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU – EAU ET ÉGOUT
 - 7.1 - Rapport des tests d'eau potable
 - 7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées
 - 7.3 - Résolution pour payer le temps de l'agent valideur
- 8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES – DÉCHETS DOMESTIQUES
 - 8.1 - Résolution pour accepter le choix des bacs à trois voies - Volet aires publiques municipales
- 9 - URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – TOURISME
 - 9.1 - Résolution pour mettre en place une politique de développement et de construction des infrastructures
- 10 - LOISIRS – CULTURE
 - 10.1 - Rapport du concierge
 - 10.2 - Résolution pour accepter la soumission pour changer une vitre embuée dans le local FADOQ
 - 10.3 - Demande d'aide administrative du Service des Loisirs de Stornoway
 - 10.4 - Résolution pour verser la subvention au Comité bibliothèque Le Livre Ouvert
 - 10.5 - Résolution pour payer l'installation du filage de la cuisinière et de la hotte de poêle
 - 10.6 - Résolution pour autoriser le paiement du transport scolaire aux enfants du village
 - 10.7 - Résolution pour appuyer la demande de subvention du Comité de

développement Stornoway au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150

10.8 - Résolution pour appuyer la demande de subvention du Club FADOQ Rayon de soleil de Stornoway au Programme nouveaux horizons pour les aînés

11 - LÉGISLATION

11.1 - Demande d'émettre un certificat d'autorisation de vente d'alcool, Dépanneur Stornoway

11.2 - Résolution pour mettre des affiches «Défense de fumer» aux nouveaux articles de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme

11.3 - Changement d'avocat au cabinet de Monty Sylvestre

12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12.1 - Comptes à payer

12.2 - Dépenses récurrentes du mois de juin 2016

12.3 - Rapport de la petite caisse au 30 juin 2016

12.4 - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

12.5 - Résolution pour ajouter deux jours de vacances 8 et 9 août 2016

12.6 - Résolution pour payer les honoraires et déboursés d'avocats de janvier à mai 2016

12.7 - Résolution pour payer les honoraires de la mission d'audit de l'exercice se terminant le 31 décembre 2015

12.8 - Résolution pour payer un bail au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

12.9 - Résolution pour payer les ajouts de l'installation supplémentaire de Bell Canada

12.10 - Résolution pour le remboursement des frais du Congrès ADMQ

13 - RÉSEAUX ROUTIERS

13.1 - Rapport de l'employé en voirie

14 - TECQ 2014-2018

14.1 - Résolution d'acceptation du Plan d'intervention révisé produit par Les Services exp inc.

14.2 - Résolution pour la surveillance des travaux des rues Breton et de la Source par Les Services exp inc.

15 - CORRESPONDANCE

16 - VARIA

16.1 - Ajout d'un cendrier fourni par un conseiller gratuitement

17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

17.1 - Voirie - Réjean Boulanger

17.2 - Bibliothèque - Micheline Charrier

17.3 - Transautonomie - Mario Bergeron

17.4 - Conseil d'établissement d'école - Réal Cameron

17.5 - Granit Action et Loisirs - Réal Cameron

17.6 - Famille et aînés - Émilien Carrier

17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger

17.8 - Croix-Rouge - Micheline Charrier

17.9 - Sécurité civile - Mario Lachance, Mario Bergeron, Micheline Charrier

17.10 - CIGES - Émilien Carrier

17.11 - Comité de développement - Micheline Charrier

17.12 - COGESAF - Jacques Pichardie et Mario Lachance

17.13 - Parc de Stornoway - Mario Bergeron

17.14 - Parc Frontenac - Mario Lachance

17.15 - Route des Sommets - Micheline Charrier et Mario Bergeron

17.16 - Village-relais - Micheline Charrier, Mario Bergeron, Mario

Lachance

17.17 - Art et Culture - Réal Bernard

18 - MOT DU MAIRE

19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tout le monde confirme avoir reçu une copie. Une dispense de lecture est accordée.

Il est : Proposé par Monsieur Réal Cameron

Adopté par Madame Micheline Charrier

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 2016

La directrice générale fait le suivi du conseil ordinaire du lundi 6 juin 2016.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2016-07-200

4.1 - Séance ordinaire du 6 juin 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2016 dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Aucune explication demandée.

Il est : Proposé par Madame Micheline Charrier
Appuyé par Monsieur Mario Bergeron

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est mentionné d'ajouter le chemin des étangs dans la liste des cours à déneiger dans le prochain appel d'offres.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Sécurité incendie

Aucun sujet traité.

6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie

Les niveaux sont demeurés les mêmes au centre et la Route 161. Les réservoirs de la Route 108 et du chemin North Hill ont légèrement baissé.

6.2 - Sécurité civile

Notre assureur nous a avisés qu'il est très important que toutes les sorties soient dégagées de façon à ce que les gens puissent sortir sécuritairement pour éviter toutes poursuites advenant un accident.

2016-07-201

6.2.1 - Résolution pour demander des soumissions pour mettre des bornes 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway planifie d'installer sur son territoire des bornes 9-1-1 aux adresses civiques afin de faciliter le repérage des numéros civiques;

Il est : Proposé par Monsieur Réjean Boulanger
Appuyé par Monsieur Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la prise de soumissions d'entreprises fabriquant des bornes 9-1-1.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.3 - Autres (fourrière)

Aucun sujet traité.

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT

7.1 - Rapport des tests d'eau potable

Le Groupe Environnex offrira, à partir du 18 juillet 2016, l'analyse de la bactérie *Legionella pneumophila* par qPCR.

7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées

Un test d'eaux usées a été fait à l'entrée.

Le nettoyage du réseau d'égouts a été fait le 9 juin. Les pompiers de St-Romain ont mis quatre citernes dans le réseau. Quatre accumulations de papier ont été observées. Trois sur la Route 108 Est et une sur la Route 161 Sud.

2016-07-202

7.3 - Résolution pour payer le temps de l'agent valideur

CONSIDÉRANT QUE nous utilisons les services de l'agent valideur de la MRC du Granit pour valider nos résultats transmis au ministère;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de la MRC du Granit une facture pour les services rendus de l'agent valideur pour les mois de janvier à avril 2016, 2-3/4 heures au tarif horaire de 30 \$;

Il est : Proposé par Monsieur Réal Bernard
Appuyé par Monsieur Mario Bergeron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement des services de l'agent valideur pour les mois de janvier à avril 2016 au montant de 82,50 \$ à la MRC du Granit;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Rémunération Agent valideur n°02-414-10-141*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES

2016-07-203

8.1 - Résolution pour accepter le choix des bacs à trois voies - Volet aires publiques municipales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway veut déposer une demande d'aide financière au Programme de récupération hors foyer pour deux unités à trois voies intérieures et deux unités à trois voies extérieures, #2016-06-166;

Il est : Proposé par Madame Micheline Charrier
Appuyé par Monsieur Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat de deux unités à trois voies extérieures, Produits e-Plast, structure d'acier peinte noire texturée, lattes en plastique recyclé de couleur standard incluant couvercle en acier peint noir, 3 compartiments intérieurs de 87 litres, 3 pictogrammes en aluminium, 1 240,00 \$/chacun plus taxes et transport et deux unités à trois voies intérieures NI

Produits, MultiPlus à 3 compartiments de 58 litres chacun (NIP-MUL003) avec le visuel #4, de couleur gris métallique, 944\$/chacun plus taxes et transport;

QUE le montant soit pris dans le surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME

9.1 - Résolution pour mettre en place une politique de développement et de construction des infrastructures

Ce point sera traité ultérieurement.

10 - LOISIRS - CULTURE

10.1 - Rapport du concierge

Une lecture des tâches effectuées par le concierge est faite. Il fera désormais l'entretien du Chalet des Loisirs après les locations.

2016-07-204

10.2 - Résolution pour accepter la soumission pour changer une vitre embuée dans le local FADOQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a demandé une soumission pour changer la vitre entièrement embuée du local utilisé par la FADOQ;

Il est : Proposé par Monsieur Réjean Boulanger
Appuyé par Monsieur Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway accepte la soumission de l'entreprise Portes et Fenêtres Vallée inc. pour une nouvelle vitre thermos avec argon de 67 - 17/32 x 48-1/32 et l'installation au montant de 520,08 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - réparation bâtiment (centre comm) n°02-702-30-522*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-07-205

10.3 - Demande d'aide administrative du Service des Loisirs de Stornoway

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Services des Loisirs demande de l'aide concernant les communications et les demandes des gouvernements, les paies des monitrices du SAE Plus, les remises d'employeur, les relevés et T4, les Sommaires, la comptabilité, les rapports de taxes, les mises à jour annuelles, les demandes de subvention;

Il est : Proposé par Monsieur Réjean Boulanger
Appuyé par Monsieur Mario Bergeron

QUE le conseil municipal de Stornoway accepte de prendre en charge les tâches administratives et de comptabilité du Comité des Services des Loisirs;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale adjointe à effectuer les tâches administratives et de comptabilité du Comité des Services des Loisirs afin de libérer les bénévoles;

QUE les heures de travail mises à exécuter ces tâches soient comptabilisées séparément des tâches régulières;

QUE le montant des paies des monitrices du SAE Plus et les cotisations de l'employeur soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subvention - activités récréatives no 02-701-50-970*;

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-07-206

10.4 - Résolution pour verser la subvention au Comité bibliothèque Le Livre Ouvert

CONSIDÉRANT QUE le Comité bibliothèque le livre Ouvert demande le versement de la contribution municipale au montant de 1 000 \$;

Il est : Proposé par Monsieur Réal Bernard
Appuyé par Madame Micheline Charrier

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le versement de la subvention municipale au Comité bibliothèque le livre Ouvert pour le fonctionnement de la bibliothèque;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subvention Comité Bibliothèque n°02-702-30-970*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-07-207

10.5 - Résolution pour payer l'installation du filage de la cuisinière et de la hotte de poêle

CONSIDÉRANT QUE le Club FADOQ Rayon de soleil de Stornoway a demandé une subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons volet aînés, achat d'un nouveau poêle, mise aux normes de la hotte et d'un nouvel évier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a appuyé le projet de rénovation de la cuisine, #2015-07-185;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'occupe de faire raccorder les appareils;

Il est : Proposé par Monsieur Mario Bergeron
Appuyé par Monsieur Réal Bernard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de l'entreprise Jocelyn Roy élec. (2010) inc. pour le raccord de la nouvelle cuisinière et la hotte, matériel et main d'oeuvre, total de 730,96 \$ avec l'escompte;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - réparation bâtiment (centre comm) n°02-702-20-522*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-07-208

10.6 - Résolution pour autoriser le paiement du transport scolaire aux enfants du village

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a en 2015 payé les frais de transport scolaire à des enfants de la paroisse qui n'était pas éligible à la gratuité du transport;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway avait reçu en février 2015 une demande des parents d'élèves, non admissibles au transport scolaire, de mettre en place un brigadier au coin des Routes 108 et 161, #2015-02-018;

CONSIDÉRANT QU'une vérification sera faite auprès des parents concernés afin de leur proposer le transport scolaire par autobus pour leurs enfants;

Il est : Proposé par Monsieur Réal Bernard
Appuyé par Madame Micheline Charrier

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement des frais de transport scolaire pour les enfants dont les parents auront démontré un intérêt et qui ne sont pas admissibles au transport scolaire;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Transport scolaire n°02-230-00-448*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-07-209

10.7 - Résolution pour appuyer la demande de subvention du Comité de développement Stornoway au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150

CONSIDÉRANT QUE le Club FADOQ Rayon de soleil de Stornoway présente une demande de subvention au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150);

CONSIDÉRANT QU'il dépose une demande pour améliorer la sonorisation des deux salles du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le système de son est utilisé principalement lors d'événements communautaires;

Il est : Proposé par Monsieur Mario Bergeron
Appuyé par Monsieur Réal Bernard

QUE le conseil municipal de Stornoway appuie la demande de financement au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150) du Club FADOQ Rayon de soleil de Stornoway, « améliorer la sonorisation des deux salles du centre communautaire ».

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-07-210

10.8 - Résolution pour appuyer la demande de subvention du Club FADOQ Rayon de soleil de Stornoway au Programme nouveaux horizons pour les aînés

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral lance à nouveau le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);

CONSIDÉRANT QUE l'appel de propositions du PNHA 2016 est maintenant et le dépôt des appels de propositions se termine le 29 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du programme est de permettre aux aînés de partager leurs connaissances, leurs compétences et leurs expériences et d'aider leur collectivité à accroître sa capacité à régler certains problèmes locaux, les projets communautaires sont admissibles à une subvention pouvant atteindre 25 000 \$ par année, par organisme;

CONSIDÉRANT QUE les projets doivent viser un ou plusieurs des cinq objectifs du programme:

Promouvoir le bénévolat chez les aînés et les membres des autres générations;

1. Inciter les aînés à participer à la vie de leur collectivité en encadrant d'autres personnes;
2. Accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris l'exploitation financière;
3. Appuyer la participation et l'inclusion sociale des aînés;
4. Fournir une aide à l'immobilisation pour les projets et programmes communautaires, nouveaux ou existants destinés aux aînés.

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs admissibles sont les organismes sans but lucratif (par exemple les églises, ou associations d'églises, des organismes de bienfaisance, des clubs d'activités, des organismes bénévoles, des associations, des professionnels, des musées, et parfois des organismes sportifs) et plusieurs autres;

CONSIDÉRANT QUE parmi les critères généraux d'admissibilité pour les projets il y a un projet dont le vaste public peut profiter, un projet qui présentent une approche novatrice et créative afin de répondre à une préoccupation communautaire, un projet qui s'efforcent d'avoir un impact durable sur les collectivités, un projet qui fait appel à la collaboration et aux partenariats et un projet qui utilisent les ressources de façon efficiente et efficace;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or Rayon de soleil de Stornoway dépose une demande de financement «*Réaménagement et mise aux normes de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite et changer le garde-corps*»;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway prête gratuitement les locaux du centre communautaire aux organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE les locaux utilisés par le Club de l'Âge d'Or Rayon de soleil de Stornoway sont dans le centre communautaire;

Il est : Proposé par Monsieur Réal Bernard
Appuyé par Madame Micheline Charrier

QUE le conseil municipal de Stornoway appuie la demande de subvention du Club de l'Âge d'Or Rayon de soleil de Stornoway «*Réaménagement et mise aux normes de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite et changer le garde-corps*» du centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11 - LÉGISLATION

2016-07-211

11.1 - Demande d'émettre un certificat d'autorisation de vente d'alcool, Dépanneur Stornoway

CONSIDÉRANT QUE le dépanneur Place du village et la station-service Esso changent d'administrateurs;

CONSIDÉRANT QUE le dépanneur devient *Dépanneur Stornoway*;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle demande d'autorisation de vente de boissons alcoolisées doit être présentée par le nouvel administrateur;

Il est : Proposé par Monsieur Mario Bergeron
Appuyé par Monsieur Réal Bernard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise *Dépanneur Stornoway* à vendre des boissons alcoolisées au 588 de la Route 108 Est à Stornoway.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-07-212

11.2 - Résolution pour mettre des affiches «Défense de fumer» aux nouveaux articles de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme

CONSIDÉRANT QUE le 26 mai dernier sont entrés en vigueur trois articles de la *Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme*. Ces articles modifient les articles 2 et 2.1 et ajoutent les articles 29.2 et 29.3;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications ont une incidence sur les municipalités. L'article 2.1 de la Loi, qui crée des interdictions même à l'extérieur des bâtiments, se lit comme suit :

« 2.1. Il est interdit de fumer dans tous les lieux suivants :

1. les *abribus*;
2. les **tentes**, chapiteaux et autres installations semblables montés de façon temporaire ou permanente et qui accueillent le public;
3. les **terrains** mis à la disposition d'un **établissement d'enseignement**, visé par la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (chapitre I-14) ou la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1) et qui dispense, selon le cas, des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire ou secondaire, des services éducatifs en formation professionnelle ou des services éducatifs pour les adultes en formation générale;
4. les **terrains d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie**;
5. les **terrasses** et les autres aires extérieures exploitées dans le cadre d'une activité commerciale et qui sont aménagées pour y permettre le repos, la détente ou la consommation de produits;
6. les **aires extérieures de jeu destinées aux enfants et qui accueillent le public, y compris les aires de jeux d'eau, les patageoires et les planchodromes**;
7. les **terrains sportifs et de jeux, y compris les aires réservées aux spectateurs, qui sont fréquentés par des mineurs et qui accueillent le public**;
8. les **terrains des camps de vacances de même que les patinoires et les piscines extérieures qui sont fréquentés par des mineurs et qui accueillent le public**.

Il est également interdit de fumer à moins de neuf mètres de toute partie du périmètre d'un lieu visé au paragraphe 6 du premier alinéa. Cependant, lorsque cette distance excède la limite du terrain sur lequel ce lieu est situé, l'interdiction de fumer s'applique uniquement jusqu'à cette limite.

Le gouvernement peut, par règlement, prévoir d'autres lieux où il est interdit de fumer»

CONSIDÉRANT QU'en tant qu'exploitant d'un des lieux mentionnés à cet article, une **municipalité a l'obligation** d'indiquer, au moyen d'affiches installées à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu, qu'il y est interdit de fumer. De plus, l'exploitant d'un des lieux mentionnés **ne doit pas tolérer** qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire;

Il est : Proposé par Monsieur Réjean Boulanger
Appuyé par Monsieur Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat de cinq panneaux indiquant l'interdiction de fumer;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Plaques de rues et signalisation n°02-355-00-640*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11.3 - Changement d'avocat au cabinet de Monty Sylvestre

Me Bernadette Doyon, avocate de la Municipalité de Stornoway depuis plusieurs années, nous informe qu'elle réduira ses activités professionnelles à compter du 15 juillet 2016.

12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12.1 - Comptes à payer

Il est : Proposé par Monsieur Réjean Boulanger
Appuyé par Monsieur Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

12.2 - Dépenses récurrentes du mois de juin 2016

Les conseillers ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de juin 2016.

12.3 - Rapport de la petite caisse au 30 juin 2016

Le rapport de la petite caisse au 30 juin 2016 est déposé. Les conseillers ont reçu une copie.

12.4 - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait lecture des principales tâches administratives faites depuis le dernier conseil.

2016-07-214

12.5 - Résolution pour ajouter deux jours de vacances 8 et 9 août 2016

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Madame Simone Grenier, demande congé les 8 et 9 août 2016;

Il est : Proposé par Monsieur Mario Bergeron
Appuyé par Madame Micheline Charrier

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale, Madame Simone Grenier, à prendre congé les 8 et 9 août 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-07-215

12.6 - Résolution pour payer les honoraires et déboursés d'avocats de janvier à mai 2016

CONSIDÉRANT QUE la firme Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. a présenté ses honoraires et déboursés pour la période de janvier à mai 2016;

Il est : Proposé par Monsieur Réal Cameron
Appuyé par Madame Micheline Charrier

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de la facture 3770 de la firme Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. pour les honoraires et déboursés de la période de janvier à mai 2016 au montant de 1 483,28 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Services juridiques n°02-190-00-412*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-07-216

12.7 - Résolution pour payer les honoraires de la mission d'audit de l'exercice se terminant le 31 décembre 2015

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. a présenté une facture finale pour l'audit de l'exercice se terminant le 31 décembre 2016, FAC1348747, au montant de 6 139,67 \$;

Il est : Proposé par Monsieur Réal Bernard
Appuyé par Monsieur Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de la facture finale FAC1348747 au montant de 6 139,67 \$, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l., pour l'audit de l'exercice se terminant le 31 décembre 2016;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Vérification comptable n°02-130-00-413*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-07-217

12.8 - Résolution pour payer un bail au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway loue des parties de terrain au Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles sur les terrains près de la rivière Felton;

Il est : Proposé par Monsieur Réal Bernard
Appuyé par Monsieur Mario Bergeron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement du bail du Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles, bail # 609046 00 003 au montant de 125,32 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Comité du Parc Stornoway n°02-701-60-970*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-07-218

12.9 - Résolution pour payer les ajouts de l'installation supplémentaire de Bell Canada

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a fait mettre la ligne 2659 des salles communautaires, avec ses lignes Centrex, #2015-09-246;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a autorisé le raccord de la ligne 2659 au système téléphonique et a autorisé l'achat de nouveaux téléphones, #2016-05-136;

CONSIDÉRANT QUE le technicien de Bell Canada a dû changer tout le filage de la ligne 2659 afin de le relier au système téléphonique;

Il est : Proposé par Monsieur Réal Bernard
Appuyé par Monsieur Mario Bergeron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de la facture de Bell Canada, #94487942, au montant de 1 737,23 \$ pour les 4 téléphones, le changement de filage, le raccord au système téléphonique et de la programmation;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans les postes *Téléphone de courtoisie n°02-702-20-331* et *Entretien - réparation bâtiment (centre comm)*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-07-219

12.10 - Résolution pour le remboursement des frais du Congrès ADMQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a permis à la directrice générale, Madame Simone Grenier et la directrice générale adjointe, Madame Maryse Morin de participer au Congrès de l'ADMQ les 15, 16 et 17 juin 2016 à Québec, #2016-05-141;

Il est : Proposé par Monsieur Réjean Boulanger
Appuyé par Monsieur Mario Bergeron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le remboursement des frais de repas à la directrice générale adjointe, Madame Maryse Morin, 52,40 \$;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le remboursement des frais d'hébergement 470,39 \$, de repas 44,88 \$, de stationnement 11 \$ et de kilométrage 124 \$, à la directrice générale, Madame Simone Grenier;

QUE les montants soient pris à même les sommes budgétées dans les postes *Frais de repas n°02-130-00-311, Frais de déplacement directrice générale n°02-130-00-310 et Formation et perfectionnement n°02-130-00-454.*

Adopté à l'unanimité des conseillers

13 - RÉSEAUX ROUTIERS

13.1 - Rapport de l'employé en voirie

Les travaux de voiries sont énumérés par l'inspecteur municipal, Monsieur Réjean Carrier.

14 - TECQ 2014-2018

2016-07-220

14.1 - Résolution d'acceptation du Plan d'intervention révisé produit par Les Services exp inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a reçu une lettre, datée du 25 août 2015, du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, l'honorable Pierre Moreau, une confirmation d'admissibilité des dépenses de la municipalité dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, d'un montant de 555 490 \$, répartis sur cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a attribué le contrat de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation d'un Plan d'intervention et programmation des travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018, à la firme d'ingénierie Les Services exp inc., #2014-11-337;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie Les Services exp inc. a déposé le Plan d'intervention révisé et la programmation des travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018, en octobre 2015;

Il est : Proposé par Monsieur Réjean Boulanger
Appuyé par Monsieur Réal Bernard

QUE le conseil municipal de Stornoway accepte le Plan d'intervention révision-01 en date du 30 juin 2016 et la programmation des travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 préparé par Les Services exp inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-07-221

14.2 - Résolution pour la surveillance des travaux des rues Breton et de la Source par Les Services exp inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a dans son Plan d'intervention - Infrastructures et voirie, TECQ 2014-2018, planifié des travaux de voirie dans les rues Breton et de la Source;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie Les Services exp inc. ont préparé l'appel d'offres pour ces travaux de voirie, #2016-03-82;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a lancé un appel d'offres sur le SEAO du gouvernement du Québec, #2016-04-122;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a accepté l'offre du plus bas soumissionnaire, #2016-06-183, conditionnellement à l'acceptation du Plan d'intervention déposé au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et l'obtention de la subvention du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec tel qu'annoncé dans la lettre du ministre Pierre Moreau datée du 25 août 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a adopté un règlement d'emprunt #2016-496, #2016-06-184, conditionnellement à l'acceptation du Plan d'intervention déposé au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et l'obtention de la subvention du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec tel qu'annoncé dans la lettre du ministre Pierre Moreau datée du 25 août 2014;

Il est : Proposé par Monsieur Réjean Boulanger
Appuyé par Madame Micheline Charrier

QUE le conseil municipal de Stornoway mandate la firme d'ingénierie Les Services exp inc. a faire la surveillance des travaux lors de l'exécution des travaux de voirie, #2016-03-82, conditionnellement à l'acceptation du Plan d'intervention déposé au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et l'obtention de la subvention du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec tel qu'annoncé dans la lettre du ministre Pierre Moreau datée du 25 août 2014.

Adopté à l'unanimité des conseillers

15 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

16 - VARIA

16.1 - Ajout d'un cendrier fourni par un conseiller gratuitement

Un cendrier sera donné par un conseiller. Il sera installé à l'arrière du centre communautaire.

17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

17.1 - Voirie - Réjean Boulanger

La tournée des chemins a été faite et un compte rendu est donné.

17.2 - Bibliothèque - Micheline Charrier

Le rapport annuel 2015-2016 a été déposé. Des détails sont énumérés. Madame Micheline Charrier fera du bénévolat cet automne.

17.3 - Transautonomie - Mario Bergeron

Les réunions sont suspendues pendant la période estivale.

17.4 - Conseil d'établissement d'école - Réal Cameron

Madame Andréanne Garant a occupé le poste de directrice et sera en poste la prochaine année scolaire à l'école de la Rose-des-Vents.

17.5 - Granit Action et Loisirs - Réal Cameron

Les activités du Comité des Services des Loisirs de Stornoway reprendront en septembre. Une conférence de presse a été donnée sur le SAE anglais.

17.6 - Famille et aînés - Émilien Carrier

Aucune information.

17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger

Aucune information.

17.8 - Croix-Rouge - Micheline Charrier

Aucune information.

17.9 - Sécurité civile - Mario Lachance, Mario Bergeron, Micheline Charrier

Le chef, Monsieur Yves Beaudoin, du poste de la Sûreté du Québec de Cookshire dans le Haut-Saint-François occupera le poste de chef de police du poste de la Sûreté du Québec de Lac-Mégantic du Granit.

17.10 - CIGES - Émilien Carrier

Aucune information.

17.11 - Comité de développement - Micheline Charrier

Une rencontre du comité aura lieu le mardi 12 juillet. Les sujets traités seront la vente du chapiteau, la demande de subvention pour l'amélioration de la sonorisation du centre communautaire et sur le logement.

17.12 - COGESAF - Jacques Pichardie et Mario Lachance

Aucune information.

17.13 - Parc de Stornoway - Mario Bergeron

Une personne a été embauchée à 2 heures par jour, 5 jours semaine.

17.14 - Parc Frontenac - Mario Lachance

Aucune information.

17.15 - Route des Sommets - Micheline Charrier et Mario Bergeron

Les 2 et 3 juillet, la Route des Sommets avait organisé des journées Portes ouvertes.

17.16 - Village-relais - Micheline Charrier, Mario Bergeron, Mario Lachance

Nous avons reçu de l'information de la Fédération des villages-relais du Québec sur un Fonds pour l'accessibilité. Le ministre des Sports et des Personnes handicapées du Canada nous invite à déposer une demande de financement dans le cadre de l'appel de propositions d'ici le 26 juillet 2016.

17.17 - Art et Culture - Réal Bernard

Le samedi 6 août 2016 aura lieu dans l'église St-Alphonse de Stornoway le concert Songe d'été.

18 - MOT DU MAIRE

Monsieur Mario Lachance, maire fait un résumé du dernier conseil des maires.

19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

1. L'appel d'offres pour le déneigement des cours de la municipalité se fera en septembre prochain. Nous ajouterons l'entrée des étangs.
2. La réunion de chantier se fera avant la rencontre avec les citoyens des rues Breton et de la Source pour les travaux prévus dans les rues Breton et de la Source.

2016-07-222

20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Réal Bernard et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 21h 10.

Mario Lachance,
Maire

Simone Grenier,
Directrice générale
et secrétaire administrative

Je, Mario Lachance, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.